

À QUAND LE 22^e RÉGIMENT ROYAL?

C'est le 21 octobre 1914 que fut créé, à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22^e Bataillon canadien-français, devenu le 22^e Régiment le 1^{er} avril 1920. Un an plus tard, le 1^{er} juin 1921, le roi Georges V attribua le titre de « Royal » à ce régiment dans un texte dont suit un extrait :

« Hereafter the 22nd Regiment, Permanent Active Militia, will bear the following designation : Royal 22nd Regiment. »

Six ans plus tard, une traduction supposément française fut faite quelque part dans les officines de l'armée canadienne sous l'appellation « Royal 22^e Régiment ». On ne pouvait mieux calquer le français sur l'anglais au mépris de la syntaxe française. Il saute aux yeux qu'un francophone dit naturellement 22^e Régiment royal.

« Hereafter the 22nd Regiment, Permanent Active Militia, will bear the following designation : Royal 22nd Regiment. »

Le 22^e Régiment doit profiter de son centenaire pour corriger l'appellation fautive actuelle, même si elle est employée depuis longtemps. Ce ne sera pas la première fois qu'une telle correction linguistique sera faite au Qué-

bec. Ainsi, à partir de 1791 jusque dans les années 1950, tous les députés ont parlé de l'orateur de la Chambre pour traduire *Speaker of the House*. Il a fallu attendre l'arrivée de Maurice Du-

plessis pour voir l'appellation orateur remplacée par celle de président. Preuve qu'il est toujours temps de corriger une faute de français, même officielle, surtout si elle est grossière.

Vive le 22^e Régiment royal!

Code des ordres professionnels

On soulignera probablement le 40^e anniversaire du « Code des professions », anniversaire qui pourrait être l'occasion de corriger l'appellation. L'Asulf en profite pour dénoncer l'expression, laquelle laisse entendre que le code

visait toutes les professions, alors qu'il n'en vise que quarante-cinq. Il ne s'applique en fait qu'aux seuls ordres professionnels. L'appellation devrait correspondre au champ d'application. Le titre qui vient naturellement à l'esprit est Code des ordres professionnels. C'est celui qui a été proposé par l'Office de la langue française dans le *Vocabulaire des conventions collectives* (1991). La correction à faire dans l'intérêt de la langue française devrait être chose facile. L'Asulf préconise l'amendement depuis deux décennies.

Que fait l'Académie?

L'Académie française fait-elle autre chose que de publier un dictionnaire à pas de tortue? M. Laferrière, jeune coopté, devrait profiter de ses premiers mois d'immortalité pour faire connaître les réalisations de l'institution et, s'il y a lieu, son apport à la qualité de la langue. Les locuteurs, les Québécois en particulier, ignorent souvent que les immortels proposent régulièrement des acceptions et des mots nouveaux. La revue *Défense de la langue française* reproduit, dans sa livraison du 1^{er} semestre 2014, les mots « cyclotaxi », « habilitation » et « surremport » proposés comme solutions de rechange à *ricks-haw*, à *empowerment* et à *additional tankering*. Les quarante membres de l'Académie daignent aussi conseiller les locuteurs grâce à une chronique « Dire, Ne pas dire ». Ils en tiennent aussi une autre intitulée « Questions de langue ». On y aborde des thèmes comme « Sur Paris », « Fautes de langue dans les médias », « Déchèterie », « À ou chez? », etc. Il faut visiter le site des Quarante (www.Academie-francaise.fr) ou inviter M. Laferrière.

SOMMAIRE

⇒ Éditorial:	
Anglais intensif et société structurée	2
⇒ Traitement des plaintes malmené	2
⇒ Sigles et appellations étrangères dans les médias	3
⇒ Un PRIX DE L'ASULF pour les jeunes	3
⇒ Super crédit pour un premier don	3
⇒ Une question	3
⇒ Salaberry-de-Valleyfield	3
⇒ La quantité de locuteurs, condition de la qualité	4
⇒ Réalités démographiques québécoises	4
⇒ Élections au conseil (2014)	4
⇒ L'Asulf félicite l'Université de Montréal	4

Anglais intensif et société structurée

Le nouveau ministre de l'Éducation entérine l'idée d'étendre le programme d'enseignement intensif en sixième année à toutes les écoles du territoire (*Le Devoir*, 26-27 avril, p. A-7).

Le programme n'a rien de mal en lui-même. Tous les Québécois reconnaissent qu'ils n'ont pas le choix. Ils doivent, en majorité, avoir une bonne connaissance de l'anglais, une connaissance qui correspond aux besoins de chacun. Mais on ne peut justifier le programme par le fait que personne ne s'oppose à ce que les enfants apprennent l'anglais. La réaction aurait été la même pour le tagalog ou le népalais.

Il y a des avantages individuels à posséder plusieurs langues : mobilité, ouverture sur le monde, possibilité d'emploi, plaisir de jouer avec les différentes façons de dire d'une langue par rapport à l'autre et, même, goût plus affiné pour sa propre langue.

Toutefois, il faut tenir compte du contexte sociologique. L'apprentissage et la connaissance de l'anglais doivent s'insérer dans une société structurée et résolument francophone, attrayante pour tous.

Le sort de la langue commune doit être assuré. Pour y parvenir, il est une condition que les spécialistes mettent de l'avant : l'État doit être présent, le plus fort et le plus auto-

nome possible. Les langues protégées par un État ont une meilleure espérance de vie que celles qui sont laissées à leur sort.

Le français au Québec doit demeurer une langue de plein emploi. Pour cela, il faut que la recherche, les activités et les revues savantes continuent de se servir du français. Le français doit demeurer la langue des chanteurs et du divertissement, ou le redevenir. À un niveau plus prosaïque, il doit ouvrir les portes du marché du travail et du succès, de la reconnaissance et du rayonnement. De la sorte, il évoluera avec son temps.

Parallèlement à l'enseignement de l'anglais, l'État devra s'assurer que la langue des médias est sans reproches. Les anglicismes inutiles, les impropriétés, les barbarismes, les « perronismes », les phrases bancales sont à remplacer; les prononciations approximatives sont à rectifier. Le bon exemple des ondes et de la presse imprimée « enseignera » une langue riche et de qualité que les locuteurs utiliseront à leur tour.

Si le français d'ici a la possibilité de progresser, de se maintenir dans les domaines de pointe et de profiter du bon exemple des médias, l'enseignement de l'anglais et d'autres langues pourra être amélioré et étendu. Les réticences des Québécois relativement à l'enseignement de l'anglais disparaîtront si leur État et la société qu'ils forment sont plus intensément francophones. On pourrait paraphraser Sacha Guitry : en matière de langue, il faut donner tous les droits individuels aux citoyens, mais il faut en donner d'autres à la société et à l'État! Pas les mêmes.

Gaston
BERNIER



Traitement des plaintes malmené

Depuis octobre 2013, les plaintes acheminées à l'Office québécois de la langue française sont traitées de deux façons différentes selon la catégorie à laquelle elles appartiennent : intérêt direct ou personnel du plaignant, ou intérêt collectif et général. La première catégorie représente 5 % des 4000 plaintes et la seconde, la très grande majorité, c'est-à-dire 95 % ou un peu moins si on se garde une marge de sécurité.



Lorsque la plainte relève de l'intérêt direct et personnel du citoyen, l'Office fait un suivi personnalisé. Le plaignant recevra un accusé de réception, et le résultat des interventions de l'Office. Si la plainte est classée « intérêt collectif et général », le signataire recevra un accusé de réception, on l'informerait qu'elle sera traitée ou étudiée, mais on ne lui communiquera pas le résultat des démarches de l'Office.

Une telle pratique ne peut que contribuer à décourager les citoyens soucieux du respect de la langue de déposer une plainte d'intérêt collectif et général. On leur laisse la possibilité de le faire, mais on leur cache les résultats de leur intervention. Cela est plus que discutable à une époque où l'on parle d'administration transparente et d'accès à l'information gouvernementale.

La machination ourdie par les autorités gouvernementales – sans pression du pouvoir fédéral ou d'Alliance Québec – est inqualifiable. On peut même la juger illégale. L'Asulf s'oppose de toutes ses forces à la façon de procéder. Elle invite toutes les personnes soucieuses du sort de la langue française au Québec à combattre cette politique cavalière et réductrice du traitement des plaintes et à en demander le rappel.

Gaston BERNIER

Sigles et appellations étrangères dans les médias

Les médias francophones du Québec nous déclinent souvent les appellations des services gouvernementaux ou assimilés de la Russie, du Japon ou d'autres pays en anglais. Une autre pratique est possible. En voici un exemple tiré de l'édition uruguayenne d'*El País* du 20 mars dernier (p. A4) : « La Autoridad Australiana de Seguridad Marítima (AMSA, segun su sigla en inglés). » En voici un autre : « ... la Unión por un Moviento Popular (UMP) » (*El País*, Madrid, 28 de marzo 2014, p. 5, 1^{re} col.). On traduit l'appellation étrangère, qu'elle soit en anglais ou en français, dans la langue du journal. Cependant, on conserve la forme originale du sigle que les Espagnols ou les Latino-américains doivent prononcer in petto dans leur propre langue! Les médias québécois ne pourraient-ils pas s'inspirer d'une telle façon de faire?

Super crédit pour un premier don

Un super crédit améliore de 25 points de pourcentage le taux de l'actuel crédit d'impôt fédéral pour don de bienfaisance pour les donateurs admissibles. Il s'applique aux dons en espèces, à concurrence de 1 000 \$, déclarés pour les années d'imposition de 2013 à 2017.

Parlez-en à vos proches et aux personnes sensibles au combat de l'Asulf en faveur de la qualité de la langue! Le super crédit permet aux donateurs de verser davantage aux causes qui leur tiennent à cœur, sans aucun coût supplémentaire. On peut consulter la page Web « Organismes de bienfaisance et dons » de l'Agence (fédérale) du revenu.

Un PRIX DE L'ASULF pour les jeunes

L'Asulf se joint à la Société historique de Québec pour célébrer la qualité de la langue des textes des élèves qui participent au concours d'écriture historique. Elle institue un prix pour souligner la qualité de la langue des jeunes qui racontent l'histoire de leur ville. Depuis sept ans, la Société historique organise un concours d'écriture pour intéresser les élèves des écoles secondaires de la région de Québec à l'histoire de la ville. Ce concours connaît un grand succès. Les professeurs incitent chaque année leurs élèves à y participer. Et maintenant, toutes les commissions scolaires de la région y prennent part. La Ville en est ravie : on connaît de mieux en mieux son histoire; on en parle et on l'écrit. On publie les meilleurs textes dans *Québécois*, le bulletin de la Société.

En 2015, l'Asulf rassemblera un jury qui veillera à déterminer, parmi les candidats et les candidates au concours d'écriture historique de la Société, lequel ou laquelle remportera le prix qui soulignera la qualité de la langue du texte proposé. Notre association remettra une bourse de 100 \$ à la meilleure plume. C'est avec fierté qu'elle s'associe à la Société historique de Québec.

Pierrette VACHON-L'HEUREUX

Une question

Y a-t-il une faute de français dans l'annonce ci-dessous? Voir la réponse à la page 4.

Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@boilardrenaud.net

Nathalie Renaud
Notaire et conseillère juridique
nrenaud@boilardrenaud.net

Martin Robitaille
Notaire et conseiller juridique
mrobitaille@boilardrenaud.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
ojuneau@boilardrenaud.net

Audrey Alain-Rochette
Notaire et conseillère juridique
aaron@boilardrenaud.net

SIÈGE SOCIAL - SAINT-RAYMOND
196, avenue Saint-Michel
Saint-Raymond (Québec) G3L 3W6
Téléphone : 418 337-2222
Sans frais : 418 254-8924

BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.

*Notre notaire,
un partenaire de confiance!*

PLACES D'AFFAIRES
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
2, rue Laurier
Val-Bélair
1800, av. Industrielle, bureau 102
Cap-Santé
348, route 138
Pont-Rouge
86, Du Collège, bureau 55-1

www.boilardrenaud.com

8 COURRIER DE PORTNEUF, mercredi 8 janvier 2014

Conseil d'administration

Présidente Pierrette VACHON-L'HEUREUX
Vice-président Gaston BERNIER
Secrétaire Léone TREMBLAY
Trésorier Christian HÉBERT
Membres Alain BÉLANGER
André BRETON
Jean-Guy LAVIGNE
Louis LE BORGNE
Gilles LEVASSEUR
France SALVAILLE

Fondateur et président honoraire
Robert AUCLAIR

Tirage : 1 000 exemplaires
Périodicité : Quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
www.asulf.ca asulf@jobetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

Publiée depuis 1987, la collection est disponible à l'adresse www.asulf.ca/publications/journaux.html.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction du numéro 57, juin 2014

Rédaction : Robert AUCLAIR
Gaston BERNIER
Christian HEBERT
Pierrette VACHON-L'HEUREUX

Relecture : France SALVAILLE
Révision : Yvon DELISLE
Graphisme et mise en page : Claude LAMARCHE
Coordination et relecture : Léone TREMBLAY

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

La quantité de locuteurs, condition de la qualité

Selon M. Charles Castonguay, mathématicien retraité de l'Université d'Ottawa, l'amélioration de la qualité du français au Québec et au Canada est en grande partie fonction du poids démographique des francophones et de leur pouvoir d'attraction et d'intégration. Il a exposé sa position lors d'une rencontre des membres de l'Asulf précédant l'assemblée générale. Or, selon les statistiques les plus récentes, le poids relatif des francophones au Québec n'a jamais été aussi bas depuis 1871 (environ 78 %). De plus, la communauté francophone, même majoritaire, attire moins de nouveaux locuteurs que la communauté anglophone. Dans la région de Montréal, notamment, les substitutions linguistiques se soldent en 2011 par 165 000 allophones et 20 000 francophones passés à l'anglais comme langue d'usage à la maison, contre seulement 160 000 allophones qui ont choisi le français.

Et la tendance semble se poursuivre. M. Castonguay ajoute que le pouvoir d'attraction de la communauté francophone dans le milieu de vie montréalais est en réalité encore moindre, car beaucoup d'immigrants qui ont adopté la langue française à l'étranger, avant d'immigrer, sont comptés parmi ceux qui s'intègrent à la majorité. Le conférencier dénonce aussi le choix du gouvernement québécois de rétrograder l'objectif de faire du français la langue commune à celui de simplement le maintenir comme langue prépondérante. Tous ces facteurs rendent l'exigence du bon usage et d'une meilleure qualité plus difficilement réalisable.



Source :
Michel Kieffer

Réalités démographiques québécoises

Le démographe Michel Paillé, spécialiste des questions linguistiques, a prononcé une conférence devant les membres de la capitale le 21 mai dernier. Le conférencier a présenté un grand nombre de réalités démographiques dans lesquelles baigne le combat de l'Asulf pour la qualité de la langue. Il part des intentions de Camille Laurin de faire du Québec un territoire français sur le modèle de l'Ontario anglais. Après quarante ans, le Québec est toujours champion en matière de bilinguisme, et l'Ontario l'est en matière d'unilinguisme. Beaucoup de problèmes sont soulevés : taux



d'immigration, migration des francophones vers la banlieue montréalaise, faible renouvellement démographique. Relativement au problème d'intégration et de ses résultats mitigés, M. Paillé propose la mise sur pied d'une agence de francisation et il pense que l'Asulf devrait mener des campagnes publicitaires à l'égal d'Impératif français. Le conférencier a écrit des textes sur tous les thèmes abordés et il les met à la disposition des citoyens (<http://michelpaille.com>).

L'Asulf félicite l'Université de Montréal

Les membres de l'Association ont félicité Monsieur le recteur Guy Breton et l'Université de Montréal pour leur engagement envers la présence du français dans les sciences lors de l'assemblée générale du 14 mai dernier. La résolution a été proposée par un membre de la métropole, M. Raymond Gagnier. L'Asulf tient pour acquis que les efforts pour une meilleure qualité de la langue des Québécois seront facilités par la présence de la langue dans tous les secteurs d'activité : recherche, commerce, publicité, etc.

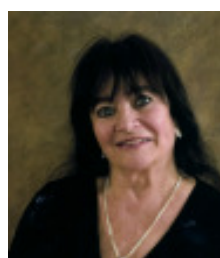
Réponse à la question posée à la page 3

L'appellation *place d'affaires* est un calque de l'anglais *place of business*. Elle se rend en français par établissement de commerce ou bureaux. Dans le cas ci-dessus, il s'agit de bureaux.

Suivant le contexte, une *place of business* est un établissement, un bureau, un cabinet, une succursale, une agence ou un comptoir. La principale *place d'affaires*, *head office* ou *main office*, est le siège social ou le bureau principal.

d'immigration, migration des francophones vers la banlieue montréalaise, faible renouvellement démographique. Relativement au problème d'intégration et de ses résultats mitigés, M. Paillé propose la mise sur pied d'une agence de francisation et il pense que l'Asulf devrait mener des campagnes publicitaires à l'égal d'Impératif français. Le conférencier a écrit des textes sur tous les thèmes abordés et il les met à la disposition des citoyens (<http://michelpaille.com>).

Élections au conseil (2014)



Mme Pierrette
Vachon-L'Heureux

M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux a été nommée présidente de l'Asulf au cours de l'assemblée générale tenue à Montréal le 14 mai. Elle a été élue membre du conseil en avril 2010. Son mandat a été renouvelé pour deux ans en mai 2013 et, au même moment, elle a été élue vice-présidente par ses pairs. M. Louis Le Borgne redevient administrateur pour la deuxième fois. Il l'avait été

de 1992 à 1994. Trois membres sortants du conseil ont été réélus lors de l'assemblée : MM. Jean-Guy Lavigne, Alain Bélanger et Gaston Bernier.

Les membres du conseil, au nombre de dix, sont les suivants pour les douze prochains mois : Alain Bélanger, André Breton, Jean-Guy Lavigne, Louis Le Borgne, Gilles Levasseur, France Salvaille, auxquels s'ajoutent les membres du bureau : Pierrette Vachon-L'Heureux, Léone Tremblay, Gaston Bernier et Christian Hébert.



M. Louis Le Borgne
Source : Michel Kieffer

M. Levasseur, dont le mandat se poursuit jusqu'en 2015, a cependant exprimé le désir de laisser son poste en raison de ses nombreuses occupations.